

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2015

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 13 février 2015 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 9 février 2015.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHE, Pascal METTEY, Yannick SIRJEAN, Alain ROBERT, Didier VALLEY et Sandrine BALLAY.

Excusés : André CUENOT, Frédéric BOULANGER, Cédric VERNIER

Procurations : Frédéric BOULANGER à Grégoire GILLE, André CUENOT à Georges DORMOY, Cédric VERNIER à Didier VALLEY

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Alain ROBERT.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du procès-verbal conseil municipal du 08 janvier 2015,
2. Avancement projet cœur de village,
3. Point de la commission finances : avant-projet budget 2015,
4. Point Forêt,
5. Evolution du projet de la carrière de Semondans,
6. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, les points suivants :

- Achat de matériel de sonorisation,
- Signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 8 janvier 2015 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 8 janvier 2015. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Avancement projet Cœur de Village :

M. le Maire expose au Conseil :

- le dossier DETR a été déposé en sous-préfecture le 16/01/2015, et une attestation du Sous-Préfet datée du 19/01/2015 confirmant que le dossier était complet et recevable nous est parvenue entretemps,
- le dossier « réserve parlementaire » a été transmis au ministère de l'intérieur : il doit encore être complété par quelques informations et précisions. Ce sera chose faite sous quelques jours,
- le dossier FEADER n'a pas pu être déposé, car après enquête approfondie, il apparaît que notre projet n'est pas éligible à ce type d'aide,
- le dossier d'aide à la préservation du petit patrimoine non protégé a été déposé auprès du Conseil Général qui assure l'instruction pour son compte et celui du Conseil Régional. Ce dossier a été accepté par le service instructeur et il est réputé complet (courrier du président du Conseil Général en date du 9/02/2015),

- le SIED a remis à jour son chiffrage (il était demandé en complément pour le dossier réserve parlementaire). 2 options sont possibles : elles dépendent des limites de la zone à enfouir. L'écart de budget est de 15 k€. La décision de retenir l'une ou l'autre de ces options pourra intervenir plus tard, lorsque le financement sera bouclé.
- la consultation pour les travaux de rénovation de la fontaine vient d'être lancée. Les entreprises qui le désirent doivent s'adresser au BE Delplanque et Associés pour obtenir les documents de consultation. Les réponses doivent parvenir en mairie pour le 3/03/2015.

A ce stade, il convient de repositionner le dossier d'aide dans le cadre de la réserve parlementaire : la demande est donc recentrée sur la partie du projet liée à l'enfouissement des réseaux aériens. Les travaux d'enfouissement ont été chiffré par le SIED conformément à l'annexe financière numéro A 5448.

Ainsi le budget « Enfouissement » se présente de la façon suivante :

- Montant TTC de l'opération :	105 425,84 €
- Montant pris en charge par le SIED :	54 867,05 €
- Montant HT à la charge de la Commune :	45 681,42 €
- Montant de la TVA à la charge de la Commune :	4 877,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

- d'accepter la proposition financière du SIED pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux secs dans le cadre de l'opération globale « Cœur de Village » pour un montant total de 105 425,84 € TTC, dont 45 681,42 € HT à la charge de la Commune et une avance de TVA de 4 877,37 €,
- d'engager ces travaux à partir du 2^{ème} trimestre 2015 en vue de leur achèvement avant la fin de l'année 2015,
- de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour un montant de 10 000,00 €,
- de budgéter les montants correspondants sur le budget d'investissement de la Commune pour l'année 2015,
- de financer le solde restant à la charge de la Commune en puisant sur les fonds propres disponibles,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Point de la commission finances : avant-projet budget 2015 :

La Commission Finance s'est réunie lundi 9/02/2015 dans le but d'affiner l'approche budgétaire 2015. A cette occasion, un point particulier a été abordé, à savoir le projet de pacte fiscal qui est actuellement à l'étude au niveau de la CCPH. Ce pacte fiscal doit permettre d'une part d'améliorer le coefficient d'intégration fiscal (CIF) dont dépendent les dotations de l'Etat, mais il doit d'autre part conduire la Communauté de Communes à intensifier la mutualisation de moyens, avec au final des économies de fonctionnement et une cohérence accrue des services proposés sur notre territoire.

D'un point de vue pratique, le budget 2015 sera présenté au Conseil début avril, une fois le projet de pacte fiscal finalisé au niveau de la CCPH.

Les données 2015, qui doivent être confortées d'ici le vote du budget, permettent actuellement de prévoir une capacité d'autofinancement de l'ordre de 10 k€, une fois déduits le remboursement des emprunts (42 k€). C'est moins que les années précédentes, mais ce niveau de CAF n'est pas de nature à remettre en cause les projets d'investissements en cours.

4. Point Forêt :

Le 1^{er} Adjoint fait part au Conseil des points suivants :

- la campagne d'abattage 2014/2015 a permis de sortir 22,21 m³ de grumes de chêne, 113,88 m³ de hêtre et de charme, ainsi que 49,53 m³ de sur-billes. Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de retenir la proposition des prix de retrait suivant :
 - Lot de hêtres et charmes 6 200,00 €,
 - Lot de chênes et merisier 1 650,00 €,
 - Lot de sur-billes 1 800,00 €.
- autre point : le programme d'investissement proposé par l'ONF se traduit par les devis suivants :
 - ONF : 7 200,00 € HT plus la parcelle 9 non chiffrée,
 - Entreprise Augier : 5 319,00 € HT y compris la parcelle 9.

En raison des marges financières dégagées par l'exploitation forestière, mais aussi en raison des contraintes budgétaires liées à la réduction des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de restreindre la campagne 2015 des travaux d'investissement pour la faire rentrer dans une enveloppe budgétaire de 3 000,00 € HT, laquelle représente 30 % de la marge financière qui sera dégagée par la campagne 2015. En conséquence, une partie des travaux proposés par l'ONF sur 2015 sera reportée sur 2016, à savoir :

- parcelle 20 (nettoisement jeunes peuplements),
- parcelles 32 et 33 (cloisonnement d'exploitation).

5. Achat de matériel de sonorisation :

De manière à équiper la Récré d'un matériel adapté pour sonoriser les manifestations publiques, mais aussi pour sonoriser les événements qui se déroulent à l'extérieur, une consultation a été lancée et des essais réalisés fin janvier. Le matériel retenu est d'une puissance de 180 W, et il est équipé de batteries qui le rendent utilisable dans des zones non alimentées en électricité. D'autre part, le devis réalisé par l'entreprise Master Audio Light à Belfort propose la fourniture d'un vidéo projecteur et d'un écran pour la salle de la Récré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la fourniture de l'enceinte autonome Audiophony CROSSER 180, équipée d'un pied et d'un cordon Jack de 10 mètres pour un prix HT de 1 272,46 € auprès de Master Audio Light à Belfort. En ce qui concerne le vidéoprojecteur et l'écran, une consultation complémentaire sera réalisée avant décision du Conseil.

6. Convention Fondation du Patrimoine :

Dans le cadre du projet d'aménagement du cœur de village, la rénovation et la mise en valeur de la fontaine du Coinot et du puits présent sur la place de la mairie seront lancés rapidement, en tout état de cause avant le 31 mars, de manière à ce que ces travaux puissent s'inscrire dans le plan de relance du BTP soutenu par le Conseil Général 70 et la Région Franche-Comté.

Etant donné qu'il est possible de lancer une souscription par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine pour compléter le financement de ce projet, M le Maire propose au Conseil que celui-ci l'autorise à signer la convention qui régira cette souscription.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Evolution du projet de la carrière de Semondans :

Le projet de carrière à Semondans reste d'actualité, puisque récemment, le Préfet du Doubs a pris un arrêté le 21 novembre dernier dans le cadre de ce projet : cet arrêté porte dérogation à l'interdiction de détruire, altérer, dégrader des sites de reproduction ou des aires de repos de spécimens d'espèces animales protégées. Il s'agit bel et bien d'un préalable à l'autorisation d'exploitation, alors que le dossier était en sommeil depuis plusieurs années. Pour mémoire, ce dossier date de plus de 4 ans, et il y a 2 ans qu'il n'a plus évolué !

Lors d'une suspension de séance, le Conseil reçoit Daniel SCHLATTER, Président de l'ADOCS (Association des Opposants à la Carrière de Semondans). Celui-ci met en évidence les incohérences du dossier (intérêt économique nul vu le grand nombre de carrières à proximité, projet inutile et nuisible pour l'environnement...). Il explique qu'un recours a été déposé par l'ADOCS contre le dernier arrêté préfectoral, mais qu'il convient d'être très prudent sur les suites de cette affaire qui peut encore durer de longs mois, d'autant qu'un volet juridique est plus que probable à l'issue des phases actuelles.

M. le Maire remercie le Président de l'ADOCS pour tous ces éclairages, et lui renouvelle, au nom du Conseil, le soutien de la Commune dans son action.

8. Questions diverses :

- Choix des coloris du clocher : les propositions issues des échanges avec l'architecte des Bâtiments de France sont présentées au Conseil qui les approuve. Une maquette sera prochainement réalisée pour finaliser ce choix. D'autre part, l'entreprise Toitures de Franche-Comté vient de livrer sa baraque de chantier sur site, ce qui signifie que les travaux vont débuter tout prochainement.
- L'appartement disponible au dessus de la mairie a été reloué. L'état des lieux contradictoire en présence du locataire entrant et du locataire sortant aura lieu ce lundi 16/02/2015, ce qui fait qu'il n'y aura pas de vacance de cet appartement.
- M. le Maire informe le Conseil de la démission de l'employée chargée de l'entretien : elle quittera son poste le 13/03/2015. Comme annoncé précédemment au Conseil, il est envisagé de sous-traiter les opérations de ménage à une entreprise extérieure à partir de cette date. En effet, la durée hebdomadaire de travail sur ce poste (2 heures) rend très délicate la reconduction de cette mission contractuelle.
- Date du prochain conseil : **vendredi 3 avril 2015 à 20h00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.